
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Discussions sur le WHOIS et la politique relative aux données d'enregistrement
Lundi 11 novembre 2024 – 13h15 à 14h30 TRT

JULIA CHARVOLEN : Bonjour et bienvenue à cette discussion du GAC sur le WHOIS et la protection des données. Je m'appelle Julia Charvolen et je serai la responsable de la participation à distance de cette séance. Sachez que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportement requises par l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté.

L'interprétation de cette séance inclut les cinq langues de l'ONU plus le portugais. Si vous souhaitez parler dans la séance, levez la main sur Zoom. Dites votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler, si ce n'est pas l'anglais. Je vous rappelle que les tables avec des micros sont réservées aux membres du GAC.

Je vais maintenant passer la parole au président du GAC, Nico Caballero.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, Julia. J'espère que vous avez passé une bonne matinée. J'espère que vous avez profité du café turc et des attractions

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

touristiques et j'espère que vous avez le temps de marcher un petit peu dans cette belle ville qu'est Istanbul.

Je vais vous donner un aperçu des sessions qui nous attendent cet après-midi. Cette séance durera 70 minutes. Nous aurons par la suite une pause-café et ensuite, nous aurons une réunion avec la CPH. Une séance qui durera 60 minutes, une autre pause-café et finalement, nous aurons notre première séance de rédaction du communiqué. Ce sera la toute première séance de l'élaboration du communiqué et nous aurons à ce moment-là une meilleure idée de ce qui nous attend pour le reste de la semaine.

Je vais donner la parole maintenant à Gabe Andrews, qui est le coprésident du groupe de travail sur la sécurité publique. Il vient du FBI, des États Unis. Nous avons parmi nous également Owen Fletcher, du Département du commerce des États-Unis. Laureen Kapin de la Commission fédérale du commerce et Melina Stroungi de la Commission européenne. Bienvenue!

Et sans plus attendre, je vais passer la parole à Laureen Kapin qui va nous présenter des informations de contexte par rapport au WHOIS et à la protection des données. Lauren, vous avez la parole?

LAUREEN KAPIN :

Bonjour à tous. J'espère que nous gardons un peu d'énergie après le déjeuner. On sait que ce n'est pas toujours facile. Je suis Lauren Kapin

et je vous parle en tant que membre du groupe de travail sur la sécurité publique.

Ce que vous voyez sur l'écran, c'est un petit peu la feuille de route de cette séance d'aujourd'hui. Nous allons parler un peu du WHOIS, donner des informations de contexte sur la protection des données. Je sais que certains d'entre vous connaissent très bien cette thématique, mais puisqu'il y a de nouveaux arrivants, c'est toujours utile de donner ces informations de contexte pour savoir quel est l'état de situation et pourquoi cette question est importante.

Ensuite, nous allons aborder la question des demandes urgentes de divulgation des données d'enregistrement pour vous donner ces informations, mais également pour vous donner la possibilité de poser des questions ou de faire des commentaires. Nous allons devoir trouver un équilibre entre la présentation et la possibilité que vous puissiez poser des questions.

Par la suite, nous allons passer au RDRS, c'est-à-dire le service de demande d'accès aux données d'enregistrement. C'est un programme qui est en cours actuellement pour recueillir des données sur l'utilisation et les demandes de données d'enregistrement.

Ensuite, nous allons passer à la question de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Ce sont des recommandations qui existent depuis un petit moment, mais nous

allons nous y pencher à nouveau pour voir si elles sont faisables et dans la situation actuelle.

Par la suite, nous allons parler de l'exactitude des données d'enregistrement. Une autre piste de travail.

Finalement, nous allons en venir à une question qui nous intéresse tous, c'est-à-dire les considérations pour le communiqué de l'ICANN d'Istanbul.

Alors, le WHOIS et protection des données. De quoi parle-t-on et pourquoi cela est important? Les données d'enregistrement de nom de domaine que l'on connaît sous le nom de WHOIS parfois, ce qui veut dire qui est la personne responsable de l'enregistrement de ce domaine. Et donc cette question est sous le radar de l'ICANN et du GAC depuis assez longtemps, depuis 2007 au moins. Le GAC a établi certains principes qui sont encore une référence pour le fonctionnement de ces services et pour leur importance. En 2017, dix années plus tard, le GAC a noté que ce n'est pas quelque chose d'important dans le passé. C'est un sujet qui est toujours important, car il est toujours en lien avec des politiques publiques. Le GAC a reconnu que ces données étaient utilisées pour un certain nombre d'activités légitimes, y compris par exemple des autorités. Les investigations menées par les forces de l'ordre et cela inclut également les lois en matière de protection de la vie privée. Ce sont des informations qui aident donc les forces de l'ordre à mener des enquêtes lorsque les informations des internautes sont

utilisées de manière illicite. De ce fait, les informations contribuent à lutter contre l'utilisation malveillante du DNS.

Il y a d'autres organisations qui ont un intérêt pour combattre les abus. Par exemple, lorsque des malfaiteurs se font passer pour des entreprises et qu'ils veulent tromper les internautes.

Il y a également des intérêts en matière de propriété intellectuelle. Ces informations sont importantes pour protéger la propriété intellectuelle et finalement le secteur commercial et même nous tous en tant que utilisateurs finaux. Ces informations nous aident à connaître les informations dont nous avons besoin dans certaines circonstances pour savoir avec qui nous traitons et avec qui nous menons des activités en ligne.

Donc, toutes ces utilisations sont toujours pertinentes lorsque nous essayons de trouver un équilibre entre l'accès à ces informations et la protection de la vie privée. Nous devons également tenir compte de la conformité aux réglementations en matière de protection de la vie privée.

Le GAC a conseillé que tout système qui serait créé pour avoir accès à ces informations devrait être un système qui facilite ces activités légitimes, et ces informations devraient être accessibles de manière rapide à des fins de sécurité et de stabilité. Les termes sécurité et stabilité reviennent à chaque fois parce que c'est un concept qui est au cœur des activités de l'ICANN. Donc, ces informations doivent être disponibles... L'interprète s'excuse mais l'audio est coupé. Très bien.

J'espère que vous m'entendez maintenant. Pas de souci. Je vous ai dit que j'avais beaucoup d'énergie. Alors, nous voulons que ces informations soient accessibles au public pour nous assurer que nous pouvons combattre la fraude, les mauvaises utilisations des données et d'autres fraudes en ligne.

Diapo suivante s'il vous plaît! Ici, vous voyez une diapo pleine de couleurs. Lorsqu'on parle d'enregistrement de nom de domaine on fait apparaître cette diapo, on affiche cette diapo qui est de plus en plus étoffée, et je vais attirer votre attention sur certains éléments qui sont sur le schéma en rouge.

Nous avons commencé en mai 2018. Bien sûr, nous sommes en 2024 et vous pouvez voir que l'équipe de cadrage sur l'exactitude des données a été mise en pause pendant six mois. C'est ce qui est en rouge.

Les services de demande d'accès aux données d'enregistrement. La troisième ligne sur la droite. Ce service-là, devrait durer deux années. Il a été lancé l'année dernière et il devrait durer donc deux ans.

C'est-à-dire, la période que nous avons figé. Ensuite, en rouge, vous voyez également le travail qui est fait en matière d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Toutes ces informations sont analysées par cette équipe.

Et, vous allez voir à la fin, il y a une colonne pour le système d'accès aux informations. C'est une colonne qui est vide encore parce que nous travaillons à la création de ce système.

Diapo suivante s'il vous plaît! Maintenant, je vais passer la parole à ma collègue Melina qui va parler des demandes urgentes d'accès aux données d'enregistrement de nom de domaine.

MELINA STROUNGIS :

Je suis Mélina Stroungis, représentante de la Commission européenne. Je suis ravie de pouvoir être parmi vous et de faire cette présentation en personne. Je vais vous parler de la question concernant les demandes urgentes de données d'accès à des données. C'est une question sur laquelle nous travaillons depuis l'été. Pour rappel, qu'est-ce que c'est que les demandes urgentes? Ce sont des demandes de divulgation de données d'enregistrement non public dans des circonstances qui peuvent poser un risque imminent pour la vie, des blessures pour le corps ou des risques d'exploitation ou de dommages à des enfants.

L'infrastructure critiques également fait partie de ces demandes urgentes. Il y a donc une recommandation 18 par rapport à laquelle le GAC a fait une contribution en novembre 2022.

La politique de consensus sur les données d'enregistrement a été approuvée et mise en œuvre en août 2025, mais elle a été publiée sans la section concernant les demandes urgentes. Pourquoi? Parce qu'on n'était pas tombé d'accord sur quel était le délai approprié pour répondre à une demande urgente de divulgation de données. Le GAC a pensé que 24 h, c'était un délai juste, alors que les parties contractantes

ont proposé d'étendre ce délai à deux journées ouvrables et plus une journée ouvrable en plus en cas de demande complexe ou de multiples demandes.

Dans une lettre au GAC, le conseil d'administration a conclu qu'il est nécessaire de revisiter la recommandation 18 concernant les requêtes urgentes avec une consultation avec le conseil de la GNSO. Ensuite, à l'ICANN 79, nous avons inclus dans notre communiqué un avis au conseil d'administration où l'on disait que le conseil d'administration devait travailler de manière expéditive pour établir un processus clair et des délais pour établir une politique concernant les demandes urgentes.

Diapo suivante s'il vous plaît! Le conseil d'administration a par la suite demandé au conseil d'administration quelles seraient les prochaines étapes, et en réponse à l'avis du communiqué du GAC de San Juan. C'est peut-être un appel urgent, peut-être une demande urgente de données d'enregistrement? Alors, oui. Donc, le conseil d'administration n'a pas répondu au fond de la question de l'avis du GAC, et il a noté qu'il envisageait de parler de cette question avec le conseil de la GNSO. Ensuite, dans une lettre au Conseil de la GNSO, le conseil d'administration a parlé de la situation qui n'a pas de précédent, parce que nous parlons ici d'une recommandation qui a été adoptée. Et, donc, elle doit être mise en œuvre. Et, tout cela aurait dû être traité avant la mise en œuvre.

Le conseil d'administration a également noté qu'il est d'accord sur le fait que c'est une question qui devrait être abordée de manière urgente. Et, le conseil a même parlé d'un délai de minutes et ou d'heures qui pourrait être approprié.

Le conseil d'administration a soulevé la question de l'authentification. Les demandeurs de données devraient être identifiés et cette authentification devrait s'établir de manière transfrontalière, alors que cela n'est pas disponible pour l'ICANN en ce moment. Et, cela ne pourrait pas être créé sans l'autorisation des gouvernements et des agences des forces de l'ordre.

Donc, dans notre deuxième avis de Kigali en juin 2024, nous avons réitéré le besoin d'établir des processus clairs et des délais pour les demandes urgentes, mais nous avons dit également que nous sommes prêts à contribuer au travail de la GNSO liée à une possible solution pour authentifier les demandeurs de données par le biais de notre groupe de travail sur la sécurité publique.

Diapo suivante s'il vous plaît! Le conseil de la GNSO a répondu au conseil d'administration de l'ICANN le 29 août 2024. Une réunion devait être organisée entre le conseil d'administration de l'ICANN, le GAC, les représentants du PSWG et le conseil de la GNSO et ensuite le conseil d'administration de l'ICANN, en réponse à notre avis au GAC à Kigali, a décidé de reporter toute décision sur ce sujet en faisant référence à la GNSO, en disant qu'il faut que la conversation ait lieu. Donc, vous voyez que ceci a lieu depuis un certain temps.

Ensuite, dernière évolution en octobre 2024, nous, le GAC, avons proposé au conseil d'administration de l'ICANN que deux pistes de travail aient lieu en parallèle. D'un côté, on pourrait explorer d'éventuels mécanismes pour authentifier les demandeurs des applications de la loi pour voir comment nous pouvons élargir ceci et avec l'hypothèse qu'un mécanisme d'authentification existe. Ensuite, quel serait le délai approprié pour répondre aux demandes urgentes de manière à ce que nous puissions avancer.

Nous espérons parler de cette proposition avant l'ICANN 81. Nous espérons. Nous avons organisé un appel le 4 novembre 2024 avec le conseil d'administration, le conseil de la GNSO. Pendant cet appel, le conseil d'administration avait dit être ouvert à la proposition de ces deux pistes de travail. En parallèle, ils vont réfléchir à la proposition. Le conseil de la GNSO devrait également parler de cette proposition pendant l'ICANN 81.

Les étapes suivantes. Comme je le disais, nous avons donc considéré deux pistes de travail parallèles une sur les politiques, une sur la technologie. Pour la politique, nous souhaitons reprendre le travail de l'EPDP Phase 1 IRT, donc équipe de révision de la mise en œuvre dès que possible. Encore une fois, n'oublions pas que la politique a été adoptée et que ce sujet a été reporté depuis un certain temps maintenant. Comme cela a été expliqué dans la proposition du GAC, donc reprendre le travail sur l'IRT n'est pas dépendant du travail de l'authentification. Donc, ces deux pistes peuvent exister en parallèle. Il

y a également la question du délai de réponse aux demandes urgentes qui ne fait pas partie du travail de l'IRT. Mais, il y a beaucoup d'expertise au sein de l'IRT. Il y travaille depuis des années, donc il devrait pouvoir avancer rapidement dans la discussion.

En ce qui concerne la piste authentification, donc exploration de mécanismes éventuels pour authentifier les demandeurs des forces de police, le GAC réfléchit à des solutions pour aider en particulier au PSWG. Nous avons déjà travaillé là-dessus. De fait, nous avons organisé un atelier des forces de l'ordre samedi pendant l'ICANN 81, le 9 novembre, où Interpol, Europol, Gabriel, merci d'avoir été là, du FBI. Donc, ils se sont déjà engagés à fournir des ressources pour contribuer à cet effort. Il y a beaucoup de mécanismes d'authentification qui existent actuellement, qui peuvent être utilisés déjà à cet effet. Ce qui permettrait de réduire les coûts et de rendre le travail plus efficace. Nous avons parlé de l'idée d'avoir un groupe d'étude technique qui se focalise sur le mécanisme pour faire avancer la discussion sur la question de l'authentification.

Je vais m'arrêter brièvement pour voir s'il y a des questions.

NICOLAS CABALLERO :

Merci beaucoup. Laureen pour l'introduction, Merci Méline de nous avoir présenté les dernières évolutions.

J'aimerais vous donner la parole pour vos questions ou commentaires sur tout ceci. Restez concentré sur la protection des données et sur le WHOIS, s'il vous plaît, et sur les demandes urgentes. Nous allons continuer de parler du avec le RDRS. Nous allons parler des données d'enregistrement et des questions de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, mais pour l'instant concentrons-nous sur le WHOIS, la protection des données et la divulgation et les demandes d'urgence. Nous avons la Commission européenne Gemma

GEMMA CAROLILLO :

Merci beaucoup Nico. Je m'exprime au nom de la Commission européenne. Tout d'abord pour faire un commentaire. Il faut que je prenne un certain recul, même par rapport au sujet. Alors, tout d'abord, j'ai écouté plusieurs fois Laureen, présente le WHOIS et ça ne me suffit jamais. C'est toujours très clair. Merci beaucoup pour ce travail parce que vous rendez très claires ces questions tout à fait techniques. J'aimerais féliciter Gabriel du FBI qui a organisé l'atelier de samedi. Nous n'avons un feedback qui n'est que positif. Au-delà du fait que les choses avancent bien. Je crois que cela montre aussi à quel point le PSWG et autres partis, parce qu'en fait il y a d'autres groupes de la communauté de l'ICANN qui ont participé à l'atelier, et donc à quel point tout ceci va vite et c'est une bonne nouvelle.

Par rapport aux demandes urgentes, nous sommes inquiets parce que Le GAC a publié deux avis, mais nous ne voyons aucun suivi. Donc, ce qui nous inquiète, c'est que c'est un sujet important et nous sommes

inquiets parce que nous ne voyons pas de suivi à l'avis. Alors, bien sûr, c'est la prérogative du conseil de ne pas faire de suivi sur l'avis, mais reporter les décisions, ce n'est pas un bon signe pour le GAC. Du point de vue du GAC, je pense que nous nous sommes montrés très ouverts, très prêts à participer. Plusieurs collègues du GAC étaient présents lors de l'appel bilatéral avec la GNSO qui avait été organisé le vendredi pour le lundi, donc avec aucune, aucun préavis, sans considération des fuseaux horaires. Il y avait beaucoup de participation. Nous voyons malgré tout que le GAC propose des voies d'avenir, des solutions. Et, malgré tout, cette question continue d'être repoussée à plus tard.

Donc, le fait qu'il n'y ait pas de décision par rapport à cet avis, c'est vraiment là-dessus que nous devons nous exprimer auprès du conseil d'administration. C'est un mauvais signe. Nous espérons également que la GNSO et le GAC seront ouverts à faire un suivi, à être plus ouverts. Je crois que c'est important. Il ne faudrait pas qu'à l'ICANN 85 on continue de parler de ces demandes urgentes parce que ce n'est pas productif, ce n'est pas efficace.

NICOLAS CABALLERO :

Merci beaucoup à la Commission européenne. Oui, effectivement, il serait vraiment très négatif si à l'ICANN 85 on parlait toujours de ça. Merci beaucoup. J'ai l'Inde ensuite.

T. SANTOSH : Merci. Les demandes urgentes de divulgation de données d'enregistrement ont toute une histoire. Ça a commencé en 2018 si je me trompe pas. Après le PDP, nous avons parlé du SSRE, après le SSRE il y a eu une proposition pour la suite. C'était le RDRS. Donc, c'est quoi la différence entre le RDRS et les demandes urgentes?

La demande urgente est considérée comme pour les gTLD et pour les ccTLD? Pour les deux?

LAUREEN KAPIN : Je voudrais revenir à la diapositive qui présente le calendrier et j'aimerais bien comprendre votre question. Est-ce que vous pouvez la répéter pour que j'ai bien compris la différence entre quoi et quoi?

T. SANTOSH : Entre la demande urgente de divulgation des données et le RDRS? On comprend bien que le RDRS c'est pour la divulgation de gTLD. Donc, ma question c'est par rapport aux demandes urgentes. Donc, ce dont on parle maintenant. Est-ce qu'il y a des demandes urgentes qui peuvent être faites pour les gTLD et pour les ccTLD? Merci.

LAUREEN KAPIN : Alors, je crois qu'en fait il y a plusieurs questions. Je vais commencer par la question sur les ccTLD. Les demandes urgentes ne sont liées qu'à

la mise en œuvre de la phase 1 de ce qu'on appelle accélérer, le processus d'élaboration accélérer, ce qui est quand même intéressant, mais ça ne fait pas partie du RDRS. C'est uniquement lié à la mise en œuvre de la phase 1.

En outre, en ce qui concerne les ccTLD. Ce n'est pas non plus lié aux ccTLD, parce que les ccTLD ne sont pas des entités qui sont couvertes par le processus d'élaboration de politiques de données d'enregistrement. C'est quelque chose qui est indépendant. Est-ce que ceci répond à votre question? Très bien.

T. SANTOSH :

Oui, c'est suffisant.

MELINA STROUNGIS :

Un petit rappel par rapport aux différentes phases d'élaboration de politiques qui ont eu lieu. Il y a eu la phase 1 de l'EPDP. Nous avons eu une proposition sur la politique de données d'enregistrement qui a été adoptée. Donc, ça, c'est bon. Phase 2 c'était le SSAD. Donc, le système normalisé d'accès et de divulgation. La recommandation, c'était... Alors, on s'est mis d'accord, mais il n'y a pas eu l'adoption par le conseil d'administration. Et, le RDRS à la base, c'est un projet pilote. Gabriel va vous en dire davantage sur le RDRS, mais l'idée c'était de savoir si on continue de travailler sur la SSAD. Et, ensuite, nous avons eu une autre phase, la 2A, sur la question des données des personnes physiques et

morales. Et, donc, il y a eu ce travail également. Donc, voilà les trois phases.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup pour la question et merci pour les réponses.

Justement, puisque nous parlons de RDRS, j'ai le plaisir de donner la parole à Gabe Andrews du FBI.

GABRIEL ANDREWS : Gabriel Andrews au micro. Merci Nico. Je parle en mon propre nom en tant que coprésident du groupe de travail sur la sécurité publique. Parlons du RDRS, justement. Cela a été dit, le RDRS, c'est un projet pilote que tout le monde dans le monde peut utiliser pour demander accès à des informations sur l'enregistrement des noms de domaine. C'est quelque chose qui permettrait d'informer la mise en place du SSAD à l'avenir.

Alors, pourquoi est-ce que le RDRS est nécessaire? Vous voyez à gauche que vous avez des données qui apparaissent et qui ont été expurgées. Si vous utilisez des outils publics, voilà les informations que vous allez voir apparaître dans le monde post RGPD. Si vous êtes aux Etats-Unis, il est possible que vous ayez des informations qui correspondent à ce que vous avez à droite, où vous voyez les numéros de téléphone, les coordonnées associées avec l'enregistrement du nom de domaine.

Donc, voilà pour la question de savoir pourquoi est-ce qu'on peut avoir besoin d'utiliser cet outil.

Nous faisons partie du comité permanent que l'ICANN a mis en place pour tirer les enseignements de cet essai, de ce pilote du RDRS. Donc, vous voyez ici les missions du comité. Mais, globalement, l'idée c'est d'identifier les tendances dans les données que génère ce pilote du RDRS. Nous devons suggérer d'éventuelles mises à jour du système ou de sa promotion et nous devons tirer les enseignements qui pourront informer la mise en place future du SSAD.

Ici, vous avez un dessin que j'ai créé en utilisant les données de l'ICANN qui sont publiées tous les mois à partir du RDRS. J'essaie de créer ceci, et je vais vous le présenter dans le détail, pour montrer le flux de la requête. À gauche, le nombre total au bout d'un an, donc plus de 18 000 demandes et ensuite ces demandes sont triées jusqu'à l'issue définitive. S'il y a des erreurs, c'est mes erreurs. J'ai fait beaucoup de copier-coller.

Ensuite, ce que l'on peut comprendre, c'est que au bout de la première année, donc ce sont 18 000 domaines qui ont été inclus dans le RDRS avec 2 000 requêtes qui ont été envoyées. Sur ces 2 000 requêtes, 300 venaient des forces de l'ordre. Donc, j'aimerais souligner ceci, qui me semble important. Parce qu'il me semble que ça indique qu'il y a un problème de sensibilisation, même au bout d'un an. Pourquoi? Parce que lorsque je suis allé voir mon directeur technique et que j'ai

demandé à faire une requête sur les 90 jours pour savoir combien d'employés utiliser cet outil. On s'est rendu compte que c'était 35 000 recherches par 1 000 usagers dans mon agence au cours de 90 jours seulement. Donc, ça fait quoi 100 fois le nombre de demandes qu'on reçoit des forces de l'ordre ou qu'on a reçu, en tout cas pendant cette première année du RDRS.

Donc, voilà, pourquoi, et vous allez le voir à la diapositive suivante. Voilà, pourquoi, un des avis dans le communiqué de San Juan, avait pour objectif de souligner l'intérêt d'utiliser les outils et les données. Qui sont donc obtenues grâce aux requêtes WHOIS pour éduquer les gens sur l'existence du RDRS. On vous a dit que les données étaient expurgées, mais on ne vous a pas dit que le RDRS existait pour demander ces données.

Il serait donc utile que le GAC réfléchisse à cette option avec le conseil de la GNSO. C'est donc une communication du conseil que vous avez là, du mois dernier, du mois d'octobre.

Parlons maintenant de ce que l'on peut voir en termes de mesures du RDRS. Il y a à peu près 6 000 usagers, 6500, qui ont donc introduit 18 000 domaines. Sur toutes ces requêtes, il y en a 5 000 qui ont pu être autorisées à procéder. 2 000 requêtes ont été envoyées et avec différents résultats. Mais, alors, pourquoi sur ces 18 000 noms qui ont été envoyés, pourquoi il n'y a eu que 2 000 requêtes?

On voit ici que sur un tiers des cas, le TLD, le domaine de premier niveau associé avec le domaine qui a été entré dans le système, en fait, ne s'applique pas au RDRS. Pour beaucoup, c'était des domaines de premier niveau d'extension géographique, donc code pays. Et, donc, il pourrait y avoir une demande par ces demandeurs. Un tiers des domaines était des bureaux d'enregistrement qui ne participaient pas au projet pilote. Donc, de toute évidence, il semblerait que l'outil serait utile si les bureaux d'enregistrement participaient.

Ensuite, et enfin, je voudrais indiquer que 60 % des requêtes qui auraient pu être envoyées ne l'étaient pas. Et, on ne comprend pas trop pourquoi. On ne sait pas ce qui se passe, mais ce qu'on sait, c'est que par rapport au feedback qui a été donné du point de vue des forces de l'ordre et du point de vue de la sécurité publique, on nous dit que le formulaire du RDRS que le demandeur doit remplir n'est pas... est un peu lourd. Désolé pour les traducteurs, mais il y a des problèmes. En fait, il fallait, il faudrait améliorer ce formulaire de manière à ce qu'il y ait une meilleure réponse de la part des bureaux d'enregistrement.

Et, enfin, un point de haut niveau. Certains pensent qu'il serait utile de réfléchir à la perspective du demandeur depuis le début jusqu'au succès de la requête et de voir quel est le nombre de requêtes qui réussissent et pour lesquelles le bureau d'enregistrement divulgue les informations au demandeur. Et, donc, sur les 18 000 domaines qui ont été enterrés, les 5 000 qui auraient pu faire l'objet d'un envoi, les 2 000 qui ont été effectivement envoyés. Donc, on se retrouve maintenant à 450 où il y a eu une approbation. Donc, c'est 3 % des cas où on a un

résultat de divulgation d'informations. Alors, ça ne veut pas dire que toutes les demandes soient justifiées. Il y a eu beaucoup de déni qui sont certainement tout à fait valides. Donc, ce n'est pas un jugement.

Mais, la leçon très importante, sur la gauche, vous avez énormément de demandes qui tout simplement ne peuvent pas être traitées à ce stade et qui potentiellement pourraient faire l'objet d'un traitement. Et, donc, de cette manière, nous savons ce que nous devons améliorer dans l'outil.

Alors, je vais faire une transition pour parler des données d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et, j'ai encerclé ceci parce que c'est important. Si le bureau d'enregistrement a un service d'enregistrement fiduciaire, la réponse c'est très souvent que ces données sont déjà disponibles publiquement. Cela veut dire qu'ils vont vous aiguiller vers le service d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire au lieu de vous aiguiller vers les informations du titulaire du nom. Nous avons... Or, quand nous posons ces questions, c'est parce que nous avons des problèmes avec la personne qui est derrière ce nom de domaine. Nous ne voulons pas forcément avoir des informations sur le service d'anonymisation.

Je ne sais pas très bien où nous en sommes au niveau des diapos, je ne vois plus les diapos. Je suppose que nous sommes dans la partie sur les services d'anonymisation.

Ah voilà les diapos. Diapo suivante s'il vous plaît! Alors, on parle de ces services sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Je vais me focaliser sur les services d'anonymisation dans un premier moment. Quand vous regardez les données sur l'écran. Le bureau d'enregistrement va avoir donc cette autre entité entre... Il y aura cette autre entité entre le bureau d'enregistrement et le titulaire de nom lui-même. C'est là qu'on parle d'un service d'anonymisation. Je ne vois plus les diapos, mais je vais continuer à parler. Un travail de politique a été mené sur l'accréditation possible des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, un peu comme à la manière dont les bureaux d'enregistrement sont accrédités. En 2016, une équipe a été créée pour commencer un travail par rapport à cette question. Cette équipe a été mise en pause en 2016 quand le RGPD a été publié. Ce travail a repris cette année. Depuis Kigali, nous avons retravaillé sur le PPSAIRT, c'est à dire nous avons recréé une équipe qui s'occupe de l'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est une équipe qui commence à se pencher sur le travail qui a été fait en 2016 et essaye de voir quelles sont les recommandations qui peuvent s'appliquer à ce stade.

Nous avons à nouveau des diapos. Très bien, merci. Passons à la diapo suivante. Très bien. Les principaux points associés à cette question que nous voulons que le GAC connaisse, c'est que lorsqu'on parle des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, l'organisation qui existe donc entre la personne qui enregistre le domaine et le bureau

d'enregistrement change la manière dont les informations sont présentées. Et, donc, l'information sur cette entité intermédiaire, c'est celle qui apparaît dans les informations concernant le titulaire de nom. Et, cela a un impact sur d'autres lignes de travail et notamment sur la manière dont fonctionne le RDRS et éventuellement sur la manière dont le SSAD fonctionnera à l'avenir.

Je vais maintenant m'arrêter ici. Je pense que nous avons quelques questions avant de passer au point suivant.

NICOLAS CABALLERO : Oui, tout à fait. Je vais maintenant voir s'il y a des questions dans la salle ou en ligne. Y a-t-il des commentaires? S'il vous plaît, restez ciblé sur la question qu'on est en train de traiter. L'Australie. Allez-y.

INGRAM NIBLOCK : Je suis tout à fait d'accord que la sensibilisation au RDRS est une question très importante. Il y a six demandes de l'Australie au total, dont plusieurs venaient des forces de l'ordre et nous avons essayé de travailler en interne pour mieux cibler ces requêtes.

Je voulais savoir s'il y a des histoires à succès par rapport à la sensibilisation, au travail de sensibilisation, par rapport à ce séminaire, pour que nous puissions en faire de même de notre côté. Nous avons essayé de le faire, mais cela s'est avéré un peu difficile.

GABRIEL ANDREWS :

Tout d'abord, je voudrais remercier le personnel de l'ICANN pour tous ces efforts qui ont été mis en place pour sensibiliser le public, et ces efforts ont inclus les forces de l'ordre. Il y a quelques semaines, à Europol, il y a eu un intervenant qui a parlé de cette question. Ici, par exemple, j'ai été au Kentucky et j'ai parlé avec des partenaires locaux par rapport à cette question. Donc, à chaque fois qu'on a l'occasion, nous essayons de mener des actions de sensibilisation, et en général on a l'occasion de nous adresser à des agences de forces de l'ordre, d'application de la loi.

Le message que l'on veut faire passer, c'est qu'il est très important de voir comment avoir un accès direct au RDRS. Un lien vers le RDRS qui apparaisse directement dans les données d'enregistrement elle-même. Parce que pendant des décennies, les investigateurs et les gens qui s'occupent de la cybersécurité ont utilisé le WHOIS et il y a en général cette utilisation. Même si vous utilisez d'autres outils, les gens se servent généralement du WHOIS, ou du moins c'est ce qu'ils faisaient auparavant. Donc, l'idée, c'est d'introduire dans les informations WHOIS ce lien vers le RDRS.

À mon avis, cela nous aiderait dans notre initiative de sensibilisation.

NICOLAS CABALLERO :

Au Royaume-Uni, vous avez la parole?

NIGEL HICKSON :

Merci beaucoup Nico. Représentant. Je suis le représentant du Royaume-Uni. Je vais être très bref. Tout d'abord, je tiens à remercier le travail qui est fait par notre groupe de travail sur la sécurité. Merci beaucoup pour cet excellent travail.

Je regardais le schéma que vous nous avez présenté. J'aime beaucoup toutes ces couleurs. Mais, ma question est la suivante. Quand ce sera le moment pour le GAC d'établir quels sont donc les difficultés identifiées avec le RDRS? Parce que quand je montre ce schéma à d'autres personnes, c'est comme si je commençais avec une pinte de bière et vous disiez Ah, très bien, j'ai toute cette pinte de bière que je peux boire, mais d'un coup il y a quelques gouttes qui tombent et vous n'êtes pas très content. Et, il semblerait que ce soit un peu le cas avec ce système. Quand on regarde les chiffres par rapport aux requêtes et aux demandes, 30 % reviennent à des bureaux d'enregistrement qui ne se trouvent pas dans le système. Alors, cela est préoccupant. Et, bien sûr, il y a aussi des demandes qui sont refusées et peut être qu'il y a une bonne raison de les avoir refusées.

Mais, voilà, je voudrais savoir quand est ce qu'on commencera à recueillir donc nos réflexions?

GABRIEL ANDREWS : Nous sommes encore en train de définir quel serait donc le moment d'intervenir. Nous devrions avoir un rapport final dans un an à peu près. Je n'ai pas encore d'information par rapport au travail qu'effectue le comité, mais peut être que d'autres membres du GAC souhaiteraient ajouter quelque chose.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup Andrews. Si j'ai bien compris. Janvier prochain, c'est le délai d'une année.

GABRIEL ANDREWS : Je pense que le système a été lancé en novembre, donc ce serait d'ici un an. Fin novembre de l'année prochaine.

NICOLAS CABALLERO : L'Inde et ensuite le Canada.

T. SANTOSH : Santosh, représentante de l'Inde. Selon l'infographie, les recherches, c'était 18 000. Donc, ensuite, ces demandes incluent les ccTLD. Est-ce que le PSWG avec le GAC... Est-ce qu'on pourrait parler avec la ccNSO puisqu'on aura une réunion mercredi matin? Est-ce que l'on pourrait

parler avec la ccNSO et demander aux opérateurs ccTLD de rejoindre cette initiative, rejoindre ce projet pilote?

NICOLAS CABALLERO : Je n'ai pas de problème pour faire cela du point de vue du GAC. Nous pouvons faire cela si tout le monde est d'accord, je ne vois pas d'inconvénient. Owen.

OWEN FLETCHER : Je vais ajouter un élément qui, j'espère, sera utile. Owen Fletcher représentant des États-Unis. Je pense qu'il est important de savoir si nous allons demander cela à la ccNSO. Puisque la participation au RDRS est volontaire.

Je ne suis pas sûr quelle sera la réponse à cette demande, mais la question est de savoir si les ccTLD pourraient, du point de vue tactique, faire cela. Parce qu'il y a une différence au niveau des ccTLD et gTLD, au niveau des politiques aussi. Donc, si nous précisons que la participation est tout à fait volontaire et que c'est une idée à explorer. Je pense que c'est tout à fait juste de poser la question.

NICOLAS CABALLERO : On revient à vous l'Inde, mais du point de vue de la procédure, on pourrait le faire si vous êtes tous d'accord, si on a un consensus là-dessus. Ceci dit, j'ai le Canada après. Canada, vous avez la parole.

PERSONNE NON-IDENTIFIÉE : Canada au micro. Merci Nico. Merci au PSWG pour ce travail qui a été effectué, pour cette présentation. C'est vraiment excellent.

Comme mon collègue australien l'a dit, la sensibilisation est essentielle dans cette phase pilote. Nous avons organisé des ateliers avec les agences d'application de la loi, avec les bureaux d'enregistrement. 50 personnes sont venues de la communauté des forces de l'ordre. Ils ont très bien accueilli ce projet. Donc, il y a un accueil favorable. Nous avons donc bien expliqué en quoi ça consistait et comme je l'ai dit pendant cette phase pilote, il ne nous reste qu'une année, donc la sensibilisation est un élément clé pour que les personnes puissent connaître l'existence de ce projet pilote.

GABRIEL ANDREWS : Je vais vous remercier d'avoir fait cela. Je n'ai pas suffisamment insisté sur cela, mais j'ai trouvé que c'était difficile de faire deux choses en même temps lorsque l'on fait de la sensibilisation. D'un côté, encourager les forces de l'ordre à utiliser ce système, à nous donner leurs commentaires, et ensuite le fait d'établir des attentes réalistes. Parce que les services d'enregistrement fiduciaires existent et que ces informations sont retournées lorsqu'il y a des demandes. Les forces de l'ordre sont un peu déçues.

Donc, il y a un équilibre à trouver entre l'équilibre et les attentes. Mais, j'apprécie les efforts qui sont faits par vous et par d'autres pays.

LAUREEN KAPIN :

Pardon. J'aimerais faire une pause maintenant pour réfléchir aux tendances que nous avons pu constater. D'un côté, il y a beaucoup de demandes, mais il y a un tout petit groupe de demandes qui ont eu accès aux informations. En même temps, il y a très peu de personnes qui connaissent l'existence du système. Et, j'ai entendu dire également que les personnes qui ont obtenu des réponses n'ont peut-être pas obtenu la réponse qu'ils trouvaient, notamment lorsque la réponse contient des informations concernant un service d'enregistrement fiduciaire.

Je dirais qu'il n'y a pas de demande qui ne serait pas la bonne conclusion à partir de ce que nous avons constaté. Il y a des difficultés parfois au niveau du système et le projet pilote avait pour objectif de recueillir des données.

Donc, nous devons être très prudents avant de tirer des conclusions à partir des données que nous avons recueillies. Parce qu'il faut garder à l'esprit les différentes difficultés auxquelles nous sommes confrontés par rapport à l'utilisation du système, par rapport à la sensibilisation et par rapport aux données que le système peut fournir versus ce que l'on voulait que le système fournisse. Donc, je vous demande de bien garder à l'esprit cela avant de tirer des conclusions. Il est très important de se

poser la question de savoir quelles sont les données d'enregistrement dont nous avons besoin.

NICOLAS CABALLERO : Est-ce qu'il y a des questions?

FRÉDÉRIC : Oui. Frédéric, représentant de la Belgique. J'ai une question par rapport aux utilisateurs du RDRS. Qui est prêt à donner de l'argent pour expurger des données en raison de la protection de la vie privée? Et, donc la question, quand vous voulez faire confiance à un site web ou un nom de domaine, vous voulez savoir qui est derrière? Si vous n'avez pas ces informations de base, comment vous pouvez faire confiance à ce site?

Et, j'aimerais comprendre, quand on parle des personnes morales, des organisations, des compagnies, pourquoi doit on expurger les informations pour protéger la vie privée? Je ne demande pas le nom du secrétaire qui a publié la requête. Je ne demande pas son nom, son numéro de téléphone personnel. On parle ici d'organisations, de compagnies. Ces détails, ces informations devraient être là. Merci.

GABRIEL ANDREWS : La réponse à cette question peut venir uniquement des bureaux d'enregistrement. Je ne peux pas parler en leur nom, donc je

recommande que vous adressiez cette question au bureau d'enregistrement.

NICOLAS CABALLERO : Concernant l'argent, je ne sais pas non plus. Merci de toute manière pour cette question.

L'Australie, Allez-y. s'il vous plaît.

INGRAM NIBLOCK : Je voulais savoir à la fin de cette période pilote, le service va être fermé?

GABRIEL ANDREWS : C'est l'une des grandes interrogations. Malgré les difficultés que nous avons connues avec le RDRS, il y a certains bénéfices importants. Nous avons tiré des enseignements très importants pour améliorer le système RDRS ou prendre ces enseignements pour construire un système plus performant au niveau du SSAD. Mais, cette décision devrait être prise à la fin de la période pilote, et c'est la communauté dans son ensemble avec la GNSO qui décidera de cela.

Une partie du travail que nous faisons concerne l'authentification des forces de l'ordre et donc si nous pouvons faire ce travail correctement, le travail du RDRS nous permettra de mettre en place des actions

concrètes pour tester vraiment ce système. Mais, c'est une interrogation encore.

NICOLAS CABALLERO : Je ne vois pas d'autres mains. L'Australie, c'est une ancienne main? Très bien. Nous allons passer maintenant au prochain intervenant. Je vais passer la parole à Owen Fletcher, représentant des États-Unis, qui va nous parler de la précision ou l'exactitude des données WHOIS.

OWEN FLETCHER : Si vous voulez une pause, étirez-vous. C'est un nouveau sujet et c'est très dense. Alors, voyons si je peux vous résumer de manière adéquate où nous en sommes en matière d'exactitude des données, en vous donnant aussi un petit peu de contexte pour que la discussion soit ensuite productive, pour savoir un petit peu ce que pense le GAC à cette étape.

Donc, nous commençons avec un petit peu de contexte ici. Le premier point, donc c'est un ancien commentaire du GAC sur le sujet. Donc, le processus d'élaboration de politiques accélérées auxquelles il est fait référence dans le premier point, c'est toutes les flèches qui étaient dans le diagramme qui a été montré tout à l'heure. À la phase 2, il y a eu une réflexion par rapport aux questions d'exactitude des données d'enregistrement. Le GAC a envoyé une déclaration de non-appui de la conclusion de reporter la décision sur ces questions. Le commentaire

du GAC avait dit que l'exactitude des données devait être assurée, quel que soit l'objectif pour lequel les traités étaient donnés. Ensuite, nous avons également dit qu'une non exactitude de la divulgation des données serait néfaste en matière d'objectif du SSAD et créerait des risques d'enfreinte aux règles de la protection des données. Le GAC continue de s'intéresser à ce sujet d'exactitude des données d'enregistrement, y compris lors de l'ICANN 80 où, dans notre communiqué, nous avons noté l'importance de l'exactitude pour les forces de l'ordre, mais pour d'autres entités également.

Quelques autres points de contexte Il y a eu des questions par rapport à au niveau d'exactitude des données d'enregistrement. En 2019, il y a eu un rapport. Vous avez le lien ici dans ce point. Donc, le niveau d'exactitude a été estimé entre 30 % à 40 % avant 2019. Il est également important de bien garder en tête la définition de l'exactitude ici. On pourra peut-être y revenir. Importance de l'exactitude pour la sécurité et la stabilité et la résilience du DNS. Donc, dans les deux rapports, dans le rapport final, pardon, SSR2 de 2021.

Ensuite, vous aurez davantage de détails sur les processus, mais pour l'instant nous allons voir comment faire le suivi en 2021. La GNSO a demandé à ICANN org une réunion d'information pour informer le lancement d'un exercice de cadrage de politique pour se préparer à un éventuel travail sur l'élaboration d'une politique relative à aux données d'enregistrement et à leur exactitude.

Donc, vous avez différents points. Évaluation des effets du RGPD, spécifications temporaires pour les données d'enregistrement de gTLD qui étaient censés répondre aux effets du RGPD de manière intérimaire pour la politique intérimaire de données d'enregistrement qui a été finalisé cette année. Il y avait également une étude suggérée pour mesurer l'exactitude. Donc, l'accès à des données d'enregistrement non publiques étaient également incluses dans cette étude.

Ensuite, davantage de contexte sur les efforts de l'équipe de cadrage de l'exactitude. Donc, cette équipe a été formée en 2021 pour faciliter la compréhension dans la communauté de la question, pour aider à cadrer et à définir la question et pour obtenir un soutien pour la demande d'un rapport thématique.

Donc, vous voyez en dessous, dans le deuxième point, qu'il y a eu différentes suggestions pour analyser l'exactitude des données d'enregistrement. L'équipe de cadrage a recommandé en septembre 2022 trois choses. Un, deux, trois, Vous le voyez. Premièrement, une pause du travail de l'équipe de cadrage par rapport aux propositions d'accès aux demandes d'enregistrement. Parce que ceci représente un enjeu continu. Il y a eu plusieurs manières de le faire. Vous pouvez lire le reste. Cliquez sur les différents liens pour vraiment bien faire vos recherches.

Le conseil de la GNSO a décidé d'interrompre le travail de l'équipe de cadrage, y compris en reportant la considération des recommandations pendant six mois. Les points 1 et 2 ci-dessus et donc cette période de

six mois a été reportée. Donc, les efforts de l'équipe sont en pause et cela fait déjà plusieurs années. À la base, c'est cela qu'il faut comprendre.

Il y a à peu près un an, en octobre 2023, ICANN org a effectué une analyse et a recommandé deux manières possibles pour l'analyse d'exactitude des données. Ces idées, c'était d'analyser les données d'audit des bureaux d'enregistrement ou réfléchir à certaines pratiques de ccTLD.

Un petit suivi là-dessus sur l'histoire à la diapositive suivante. Mais, d'abord, je note qu'auparavant, on avait réfléchi de voir si la spécification de traitement des données pourrait permettre d'avoir, pour l'ICANN, accès à davantage de données d'enregistrement de manière à effectuer une analyse sur l'exactitude de ces données. Donc, la spécification proposée qui s'applique aux contrats des registres et des bureaux d'enregistrement a fait l'objet d'une période de commentaires publics pendant l'année, mais l'ICANN a déclaré que cette spécification n'accorderait pas l'accès à ces données de manière à permettre une réelle étude sur l'exactitude des données, comme cela avait été proposé. Le conseil d'administration a répété cette même décision. Vous avez dans le dernier point un commentaire qui dit que même avec la spécification en place, ce n'était pas la solution.

Beaucoup d'entre vous vous rappelez peut-être si vous étiez ici hier que nous avons parlé avec le conseil de la GNSO. Ils ont donc répondu. À la diapositive précédente, j'avais noté la proposition récente pour

l'analyse des données. Vous avez là tout ceci. Donc, considérez les pratiques de ccTLD, etc.

Ce que le conseil nous a dit hier, c'est que, selon eux, cette proposition ne fournirait pas suffisamment de données pour faire avancer le travail sur l'exactitude. La GNSO a élaboré un certain nombre de questions seuils qui ont été envoyées à ICANN org pour demander le point de vue d'ICANN org et qui seront ensuite envoyés aux membres de la communauté, y compris le GAC, pour avoir leur retour, pour informer éventuellement de nouvelles idées pour l'avenir sur ces questions.

Juste après cette séance, nous avons la réunion bilatérale avec la chambre des parties contractantes et je pense que l'exactitude des données d'enregistrement fera partie des sujets de la réunion. Donc, nous pourrions écouter quelles sont les pratiques des parties contractantes, les recommandations des ICANN org en ce qui concerne les obligations dans le cadre des contrats.

Donc, maintenant, qu'est-ce que ça veut dire pour nous. Lorsque la GNSO envoie la liste des questions seuil, le GAC pourrait les consulter et fournir son feedback et continuer la communication, et travailler au sein de l'équipe de cadrage. En fait, demander à ce que l'équipe de cadrage reprenne son travail.

Donc, voilà où nous en sommes pour l'instant.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup Owen. J'ai une question. Quelle serait votre recommandation? Nous allons attendre les questions de la GNSO, mais vous, qu'est-ce que vous recommanderiez à ce stade?

OWEN FLETCHER : Eh bien, peut-être qu'on pourrait commencer à de nouveau réfléchir à cette question dans le détail. Le travail de l'équipe de cadrage sur l'exactitude est en pause depuis longtemps, et les questions de la GNSO sont une nouvelle initiative assez claire qui pourrait nous donner des idées productives pour la suite de ce travail. Donc, peut-être qu'on pourrait se concentrer sur une bonne réponse à donner, à moins qu'il y ait une solution nouvelle que vous ayez eu quelqu'un dans la salle pour cette question de l'analyse, de l'exactitude des données d'enregistrement, mais à mon avis, c'est peu probable.

NICOLAS CABALLERO : Nous serions très heureux de revoir et d'analyser effectivement. Mais, je repose cette question en fait à Laureen, avant de vous donner la parole pour vos questions. Désolé, mais en fait, je vais vous poser la question à tous les quatre. Donc, qu'est-ce que vous recommanderiez vous? Laureen.

LAUREEN KAPIN :

Je crois que c'est un énorme enjeu auquel nous sommes confrontés. Nous avons entendu différents groupes de la communauté présenter différentes préoccupations. Donc, si je prenais les deux extrêmes avant le RGPD, on avait une situation selon laquelle tout était public et ceci avait créé certains enjeux, surtout en ce qui concerne les atteintes à la confidentialité, y compris donc certaines infractions aux droits humains.

Et, puis il y avait des perspectives qui selon lesquels pas besoin d'exactitude parce que tout doit être anonyme. Tout le monde est protégé. Alors, vous avez ces deux extrêmes. Mais, il y a des obstacles, des enjeux à chaque fois qu'on considère les choses du point de vue extrême.

Donc pour le GAC, je crois que l'idée c'est de trouver l'espace entre les deux, où nous prenons en compte les besoins légitimes d'exactitude, donc sécurité, stabilité, résilience. On en parle beaucoup. Si on ne peut pas entrer en contact avec la personne qui est derrière le domaine, eh bien il y a aussi des enjeux techniques. Et, ceci s'est séparé du besoin de protéger le public de toute criminalité ou de notifier les victimes, etc. Qui sont des questions légitimes aussi.

Mais, il y a aussi des sauvegardes valides qui doivent être mises en place dans certains scénarios. Parce qu'il faut protéger ceux qui souhaitent exprimer leur point de vue politique, leur point de vue religieux. Donc, il y a une zone qui est particulièrement sensible à ces sauvegardes.

Donc, je crois qu'il existe un potentiel pour que ces deux intérêts soient réconciliés et pour qu'on trouve un équilibre, mais on ne peut pas prendre le point de vue des extrêmes. Parce que les intérêts légitimes ne seront pas respectés. Il faut faire l'équilibre entre les besoins de sécurité publique et de sauvegarde de ceux qui doivent être protégés. Donc, ce que je dirais, le challenge pour vous en fait, c'est de voir comment réconcilier ces intérêts de manière à éviter les extrêmes.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup Laureen. D'autres perspectives que vous voulez nous donner?

GABRIEL ANDREWS : Je ne sais plus dans quelle communication c'était du point de vue du GAC. Désolé pour mes manquements, mais je me souviens qu'on avait proposé une voie vers l'avenir qui ne nécessiterait pas l'accès aux données d'enregistrement, mais qui pourrait quand même tester la possibilité pour les bureaux d'enregistrement de savoir si oui ou non les données acceptées sont exactes ou pas. Et, nous sommes une organisation où de temps à autre, nous recevons de faux emails, des emails d'hameçonnage. Nous connaissons tous cette situation. Et, donc, vous avez des sociétés qui vous envoient certaines choses sous un format email. On clique ou alors on est un bon employé et on se dit non, c'est un risque et je vais faire quelque chose. Je vais le mentionner à mon employeur pour éviter le risque.

Je me souviens qu'au GAC on avait parlé de cette possibilité à l'ICANN. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire la même chose avec les données d'enregistrement? Est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement contacter comme l'employé qui contacte son employeur? Est-ce qu'on ne pourrait pas inscrire dans les contrats des bureaux d'enregistrement la possibilité de faire des tests d'enregistrement en utilisant des données non exactes pour qu'ils puissent mesurer dans quelle mesure il est possible d'éviter ce type de pratiques? Je crois qu'il y a une communication là-dessus qui existe encore pour voir si c'est envisageable, mais je pense que du coup, cela permettrait de contourner un peu la question.

NICOLAS CABALLERO : Melina voulait ajouter quelque chose.

MELINA STROUNGIS : Oui, merci beaucoup. Je ne sais pas, mais à chaque fois que je prends le micro, il y a quelqu'un qui m'appelle. Alors merci pour cette question. Je crois que c'est une question très intéressante et très importante.

Une petite remarque, je crois qu'avant de réfléchir à une solution, il ne faut pas oublier ce qu'a dit Owen, à savoir que le travail a été reporté à de multiples reprises tous les six mois et pour des motifs différents. Et,

honnêtement, ceci est inquiétant. Par exemple, une fois, on a dit que le travail sur l'exactitude était reporté parce qu'il faut finaliser la question des contrats entre les parties contractantes et l'ICANN. Je ne sais plus exactement comment ça s'est passé, mais après il y avait des dépendances et donc les questions de cadrage aussi qui ont été diffusées par la ccNSO, qui sont encore autre chose. À la GNSO, pardon! Donc, on se pose des questions, mais à chaque fois il y a une raison, une autre motivation. Et, donc, quand est-ce que ça se termine tout ça?

Nous n'avons cessé de répéter à quel point c'est important. Donc, il faut absolument trouver l'équilibre. Comme l'a dit Laureen.

Et, puis, il y a aussi la GNSO qui a une question sur l'impact de la NIS2 de la directive sur la cybersécurité et la série 2 de l'Union européenne. Donc, avec certaines exigences en matière d'exactitude et ceci aura un impact aussi. C'est une discussion qui est importante.

Ce qui serait nécessaire, vraiment, c'est que toute la communauté et que les membres du GAC se concentrent sur la question soulevée par la GNSO et d'autres. Rassembler tout ceci et nous l'espérons, pouvoir progresser.

NICOLAS CABALLERO :

Nous avons deux questions pour le GAC. En effet, vous les voyez à l'écran? Est-ce qu'un avis du GAC est nécessaire sur ces sujets? C'est la première question. Et, deuxième question, quels sont les sujets que le

GAC devrait inclure dans les questions d'importance? Ou alors peut-être qu'il n'y a pas du tout de questions à se poser. C'est à nous de voir. Donc, vous avez la parole. Alors, là, apparemment, c'est la dernière option que j'ai donnée. Pas de questions. La Commission européenne, allez-y.

GEMMA CAROLILLO :

Gemma au micro pour la Commission européenne. Merci Nico. Je crois que tous ces sujets, d'une manière ou d'une autre, devraient faire partie des questions d'importance pour différentes raisons. Le système d'accès, on l'a déjà mentionné, la question des requêtes urgentes, le sujet de l'exactitude. Alors, je ne sais pas s'il faut inclure ceci dans un avis. Je ne peux pas vous dire, mais attendons la réunion avec le conseil d'administration, me semble-t-il, parce que ceci aura un impact sur ce que nous pensons par rapport à la nécessité d'un avis ou pas, puisque cet avis leur serait adressé.

NICOLAS CABALLERO :

Merci à la Commission européenne. L'Inde.

T. SANTOSH :

Le sujet dont on a parlé et délibéré pendant cette question, pendant cette séance, est important pour tous les pays qui sont présents dans la

NICOLAS CABALLERO : Est-ce que vous pensez que c'est une recommandation pour le conseil d'administration.

ANA CRISTINA AMOROSO DAS NEVES : Oui, il me semble que ça pourrait faire partie de l'avis et ensuite, on pourra parler d'autres aspects. Mais pour l'instant, il me semble qu'il faudrait y réfléchir, inclure ceci dans notre avis, parce que nous n'avons cessé d'inclure ceci dans nos avis. Nous n'avons pas de clarification. Donc il me semble qu'il faut prendre ceci en compte.

NICOLAS CABALLERO : Merci. Est-ce qu'il y a des mains levées dans la salle ou en ligne? Il ne me semble pas. Nous devons conclure, donc je remercie tous les intervenants pour cette excellente session. Merci. C'est toujours un plaisir de vous accueillir ici. La réunion est terminée, nous retrouvons à 15 h. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]